



CC Sidobre Vals et Plateaux (Siren : 200066561)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Le Bez
Arrondissement	Castres
Département	Tarn
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	08/07/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Marie FABRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison du Sidobre
Numéro et libellé dans la voie	Vialavert
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	81260 LE BEZ
Téléphone	05 63 73 03 86
Fax	05 63 73 04 57
Courriel	contact@ccsvp.fr
Site internet	ccsvp.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 094
-----------------------------	--------

Densité moyenne 28,19

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
81	Brassac (218100378)	1 330
81	Burlats (218100428)	2 180
81	Cambounès (218100535)	346
81	Fontrieu (200055895)	967
81	Lacaze (218101251)	293
81	Lacrouzette (218101285)	1 785
81	Lasfaillades (218101376)	82
81	Le Bez (218100311)	860
81	Le Masnau-Massuguiès (218101582)	275
81	Montfa (218101772)	490
81	Roquecourbe (218102275)	2 249
81	Saint-Germier (218102523)	173
81	Saint-Jean-de-Vals (218102564)	77
81	Saint-Pierre-de-Trivisy (218102671)	637
81	Saint-Salvy-de-la-Balme (218102697)	537
81	Vabre (218103059)	813

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>création et gestion de réseaux de chaleur bois</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>- Etude des schémas et des zonages d'assainissement - Création et gestion d'un SPANC avec contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. La communauté est autorisée à passer toutes les conventions nécessaires pour la mise en oeuvre de ladite compétence - Entretien de l'assainissement non collectif : organisation de la collecte des boues de vidange des assainissements non collectifs.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau - Défense contre les inondations et contre la mer - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
- Autres actions environnementales <i>Animation et concertation dans le domaine de la gestion de la protection de la ressource en eau (SDAGE)</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

- *Actions en faveur de la jeunesse, de l'enfance, de la petite enfance d'intérêt communautaire.* - *Gestion des centres de loisirs d'intérêt communautaire* - *Aménagement de zones destinées à accueillir un village sénior sur la commune de Saint-Pierre-de-Trivisy* - *Actions nouvelles en faveur des personnes âgées d'intérêt communautaire* - *Création et gestion d'équipements structurants en faveur des personnes âgées et/ou personnes handicapées d'intérêt communautaire* - *Création et gestion d'équipements structurants dans le cadre d'une politique de territoire de santé d'intérêt communautaire*

Développement et aménagement économique

- *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

* *Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.* * *Création et gestion d'équipements structurants à vocation touristique et/ou culturelle :* - *aménagement et gestion du bâtiment accueillant le Musée du Protestantisme "de la Réforme à la Laïcité" à Ferrières, commune de Fontrieu* - *aménagement et gestion de la Maison du Sidobre (accueil-promotion touristique / espace muséographique sur le travail du granit) à Vialavert, commune du Bez* - *création d'espaces multiculturels pour des résidences d'artistes.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

Animation culturelle : actions nouvelles de nature à favoriser, développer et soutenir l'activité culturelle du secteur dans le cadre d'un schéma culturel.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Acquisition de réserves foncières nécessaires à la réalisation des projets de la communauté de communes conformément aux dispositions des articles L221-1 et L300-1 du code de l'urbanisme

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- *Création ou aménagement et entretien des voies revêtues figurant sur une liste jointe en annexe aux statuts ; pour chaque commune, le coût de transfert de cette charge à la communauté de communes sera celui figurant dans le tableau joint en annexe aux statuts. Conformément aux dispositions de l'article L5214-16-1 du CGCT, une convention sera passée avec les communes membres afin qu'elles assurent les travaux suivants en matière de voirie :* - *faucardage* - *fourniture et pose de signalisation de police* - *service hivernal* - *entretien courant (désherbage, petits travaux d'atterrissement)* - *construction, entretien des trottoirs et de l'éclairage public* - *travaux de dégagement des branches ou des arbres tombés sur les voies suite à des phénomènes météo ou des événements particuliers (accident travaux) ; l'élagage d'entretien sera assuré par la CC.*

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration d'un programme local de l'habitat

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou de programmes d'intérêt général.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Etude, réalisation et gestion de réseaux publics de desserte numérique</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
<i>* Actions nouvelles d'intérêt communautaire de nature à préserver et mettre en valeur le petit patrimoine rural non protégé présentant un intérêt esthétique particulier. * Création et entretien de sentiers de randonnée. La communauté de communes a un rôle de mise en cohérence et de coordination des actions sur les sentiers de randonnée. Ceux-ci devront être inscrits au Plan départemental de la randonnée et figurer dans le recueil des sentiers de randonnées dont la liste est publiée chaque année par la communauté de communes. * Mise en commun de moyens matériel et de personnel : - conventions de prestations de service avec les communes membres - conventions pour la location des véhicules, matériels ou engins de la CC aux communes membres. * Procédures contractuelles de développement. * Actions de coopération décentralisée conformément à l'article L1115-1 du CGCT. * Maitrise d'ouvrage déléguée/opérations sous mandat : la CC pourra conclure avec ses communes membres des conventions pour la création ou la gestion de certains équipements ou services conformément aux dispositions de l'article L 5214-16-1 du CGCT. Elle pourra également intervenir au profit de ses communes membres ou d'autres collectivités "comme mandataire conformément à la loi du 12 juillet 1985 et, le cas échéant, comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics, pour des motifs d'intérêt public local, dans le prolongement des compétences de la communauté et à titre de complément de ce qui est la vocation première de la CC".</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
81	PETR des Hautes Terres d'Oc (200052660)		21 321
81	Syndicat départemental d'énergie du Tarn (258100072)	SM fermé	398 858
81	SM du bassin de l'Agout (258101963)	SM ouvert	280 254
81	SM départemental valorisation déchets ménagers et assimilés (258102169)	SM ouvert	305 765

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)